

*Loi constitutionnelle de 1867*

Alors, si on s'en tenait à cette vision qui semble assez étroite, d'ajouter tout simplement la section de Hull à la capitale originale qui est Ottawa, et même pas, disons, la périphérie d'Ottawa qui aujourd'hui possède une population qui sent que vraiment elle fait partie déjà de la capitale nationale . . .

Si on n'étend pas notre vision, alors on ne répond pas du tout aux aspirations de tous les Canadiens. Donc, je crois, monsieur le Président, que vu toute l'activité qui se passe en ce moment où nous nous penchons avec beaucoup de sérieux sur ce dossier à la Commission de la capitale nationale, par exemple, qui est cette agence du gouvernement qui a pour responsabilité de valoriser les édifices, les terrains et la vie dans notre capitale nationale, à cette agence ainsi qu'au ministère des Travaux publics, qui est le ministère responsable de cette commission, nous nous penchons sur des projets qui vont vraiment refléter une vision nationale de notre capitale nationale nous devons aller au delà de ce projet de loi.

Non seulement cela, mais ce projet de M<sup>me</sup> Jean Pigott, qui est la présidente actuelle de la Commission de la capitale nationale, et du ministère des Travaux publics dont le ministre est M. Roch La Salle, nous parle, par exemple, de secteurs administratifs du gouvernement qui seraient installés un peu partout sur le territoire de la capitale, un territoire de beaucoup augmenté et qui reflète, enfin, ce qui est arrivé même au cours des derniers 10 ans à la capitale nationale. C'est-à-dire que nous avons, par exemple, dans ma circonscription, 17,000 fonctionnaires qui travaillent soit à Hull, soit à Ottawa, la ville principale, ou si on regarde la circonscription de mon collègue d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) où il y a également un grand nombre de fonctionnaires qui travaillent au cœur de la capitale et même certains ont peut-être le bonheur de travailler un peu plus près de chez eux dans des installations du gouvernement fédéral. On s'aperçoit que ces besoins de secteurs administratifs éparpillés un peu partout sur le territoire de la Capitale, dans sa vision très large, c'est vraiment un objectif qu'il faut viser maintenant. Alors, lorsqu'on regarde le projet de loi du docteur Isabelle, le député de Hull-Aylmer, on s'aperçoit qu'il n'est peut-être pas mis à jour depuis . . . je crois que cela fait six ans qu'il ramène ce projet de loi, il n'est peut-être pas mis à jour, et que s'il se penchait sur cette vision élargie d'une Capitale nationale qui devrait vraiment refléter les aspirations de toute la population de cette région, je pourrais dire peut-être

de la région définie selon le territoire de la Commission de la capitale nationale, qui va jusqu'à Buckingham . . .

**M. Gauthier:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. Paproski):** L'honorable député d'Ottawa-Vanier a la parole.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, la députée de Gatineau (M<sup>me</sup> Mailly) est en train de faire son discours du 7 décembre dernier. Elle a parlé sur la motion principale, elle parle maintenant sur l'amendement, c'est-à-dire que j'ai proposé de déférer à un comité toute la question afin qu'on l'étudie, et je pense que la députée de Gatineau devrait savoir qu'un discours, ça se dit une fois et non pas deux fois à la Chambre, et le discours qu'elle prononce actuellement c'est une répétition du discours qu'elle a prononcé ici le 7 décembre.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** D'après ma compréhension du discours de la députée, je crois qu'il y a une différence. J'ai examiné la question avec les services du greffier, j'ai lu le discours de la députée, et je trouve qu'il était pertinent, tout comme ses remarques aujourd'hui. Ce n'est pas tout à fait le même discours. Je vais permettre, je pense, à la députée de poursuivre.

[Français]

**Mme Mailly:** Je vous remercie, monsieur le Président. Mon collègue s'oppose; il dit que je répète le même discours, mais ce n'est pas du tout le même discours, parce qu'aujourd'hui on a certaines choses qu'on n'avait pas, la dernière fois, je crois que c'était en décembre 1985 qu'on avait discuté de ce sujet, c'est qu'aujourd'hui M<sup>me</sup> Pigott a un projet d'ensemble qui se penche sur le territoire de la capitale nationale. Alors, je ne vois pas pourquoi on déférerait un sujet tellement étroit qui n'est pas pertinent à la situation d'aujourd'hui, qui a une vision étroite, qui ne reflète pas un sentiment d'équité à un comité. Quand on aura . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoutée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)